

École élémentaire Renaudeau – passage Victor Hugo - 56350 ALLAIRE

Compte-rendu du deuxième conseil d'école

lundi 19 mars 2018

Etaient présents

Jérémie CRESPEL Directeur/ Les Enseignants (Mme TREMOUREUX - M. BOUAUD - M. DANIELO - Mme JOSSO - Mme DUBOT - Mme LE DU - Mme LE TOQUIN) - Rosemarie GAUTHIER Atsem /Colette PEZERON (Agent Mairie) / Florence BOCQ-PERROT (Ajointe au Maire Affaires scolaires), Alain CADEL (DDEN)
Parents d'élèves : Yolaine DELAMAIRE, Thomas DE QUELEN, Emilie CAVARO, Marie-Laure PANHALEUX, Catherine BRASSEBIN, Fabien RACAPE, Julie TUIZER, Constance DUGELAY, Mélanie OLLIVIER

Excusé : Jean-François MARY- Maire

Absent : M. BETTON, Mme EICHHORN

Début de séance : 18h

Approbation du dernier compte-rendu du conseil d'école

1) L'organisation de la semaine scolaire à la rentrée

La semaine de 4,5 jours est maintenue pour la rentrée prochaine.

Les enseignants demandent que le créneau TAPS du mardi après-midi soit déplacé après les enseignements et non avant comme c'est le cas à l'heure actuelle.

Certains parents aimeraient une harmonisation des heures de fin de journée.

Cette harmonisation ne semble pas évidente du tout.

Des contraintes apparaissent : transports scolaires, heures du restaurant scolaire, au moins un créneau TAPS d'1h25 pour pouvoir se déplacer avec les enfants hors de l'enceinte de l'école...

La mairie rappelle qu'il va falloir prendre une décision rapidement pour permettre de s'organiser avec les agents de la commune.

De leur côté, les enseignants demandent que le principe des journées plus courtes d'enseignement doit être respecté (pas de retour à 6h/jour dans la classe).

Il est convenu que les parents élus peuvent faire des propositions d'emplois du temps, très rapidement, pour essayer d'harmoniser davantage les journées.

2) La classe bilingue

Petit historique :

Au début de cette année scolaire, l'Office Régional de la Langue Bretonne a « détecté » qu'Allaire était inscrit à la carte des pôles du breton. De ce fait, en novembre 2017 M. Le Maire a été sollicité par l'Education Nationale (M. Tabuteau –Inspecteur bilingue français/breton et Mme Daniel – Inspectrice de circonscription) pour connaître sa position sur une éventuelle ouverture d'une filière bilingue français/breton à l'école Renaudeau. Après réflexion, en février 2018, M. Le Maire a donné son accord à l'Education Nationale pour l'étude d'une ouverture de cette filière. Il s'agit donc de la création d'un poste 2/3 temps pour des enfants de TPS/PS/MS/GS à la rentrée 2018. Ce 2/3 temps correspond aux 5 matinées d'enseignement avec un enseignant bilingue. Les après-midi, les enfants de cette classe seront répartis dans les classes maternelles monolingues existantes.

Pour les parents élus, l'information est jugée un peu tardive. Les parents demandent des explications car ils ont l'impression de subir cette ouverture sans avoir eu leur mot à dire. Ils ne trouvent pas cela très démocratique.

Il est rappelé que la procédure d'ouverture est fixée dans une convention entre le conseil régional de Bretagne et le Rectorat d'Académie. C'est la Directrice Académique qui décide de l'ouverture ou non de cette classe.

Parallèlement, des parents sont intéressés pour inscrire leur enfant.

Plus de huit enfants (minimum pour ouvrir cette classe) sont aujourd'hui inscrits.

Mais les parents sont inquiets concernant la structure de l'école l'année prochaine :

- l'ouverture d'une classe bilingue va-t-elle provoquer la fermeture d'une classe monolingue ?
- dans quels locaux seront accueillis les enfants ?
- avec quel ATSEM ?
- comment s'organise l'accueil des enfants dans les classes monolingues les après-midi ?

Les ouvertures/fermetures de postes se font en fonction des effectifs. Il n'est pas possible de prévoir à l'heure actuelle d'éventuelles fermetures de postes.

La municipalité précise qu'une réflexion est menée pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions à la rentrée prochaine.

Une ATSEM sera également embauchée sur ce 2/3 temps (matinées dans la classe bilingue).

A plus grande échelle, une étude est en cours pour un agrandissement potentiel de l'école.

Pour terminer, des parents demandent à la municipalité qu'une autre réunion d'information ait lieu pour répondre aux questions sur cette future organisation.

3) Les prévisions d'effectifs

Il est difficile de se projeter sur les effectifs à la rentrée notamment suite à l'ouverture du 2/3 de poste bilingue. Effectifs prévisionnels :

Niveaux	Effectifs
TPS (2016)	3
PS	15
MS	19
GS	22
CP	30
CE1	20
CE2	25
CM1	22
CM2	31
Classe bilingue	12

Soit un total autour de 200 élèves. Pour une ouverture de classe, le seuil de 210 avait été évoqué mais le 2/3 poste bilingue modifie cette possibilité d'ouverture.

4) La communication école/parents

En général, les parents sont satisfaits de la communication entre l'école et les familles : via les cahiers de liaison, site internet bien alimenté et communication téléphonique (SMS). La possibilité d'avertir les absences des élèves par SMS est toujours très appréciée. Cela est pratique et rapide. Une famille aimerait qu'elle soit prévenue par sms de l'absence d'un enseignant. Cette demande n'est pas acceptée car un collègue absent peut être remplacé.

Des parents n'ont pas eu l'information sur le rythme scolaire retenu pour l'année prochaine malgré les mots distribués dans les cahiers de liaison. Peut-être prévoir un affichage à l'entrée de l'école pour les informations importantes concernant l'école ? Un panneau d'affichages à l'extérieur a été demandé en mairie et il sera prochainement posé près du bureau.

A noter que la présence d'Alexane Chauvin (service civique embauchée depuis janvier) est très appréciée à l'accueil.

5) Les modalités d'inscriptions à l'école

Lors du 1^{er} conseil d'école, le règlement intérieur concernant les inscriptions a été modifié. Il est maintenant inscrit que : « *Les inscriptions se font uniquement sur rendez-vous* ». Il se trouve que cette modification n'est pas prise en compte par tout le monde et est très compliquée à appliquer. Quelles solutions ? Les textes officiels proposent une inscription en mairie. Cependant, avec 99% des familles, ce point de règlement voté lors du 1^{er} conseil est respecté. L'idée n'est donc pas de modifier à nouveau le règlement intérieur ni de rendre obligatoire les inscriptions en mairie mais plutôt de faire passer le message, notamment auprès de la mairie, de l'HACIENDA (association qui gère l'accueil des gens du voyage)...

6) Les ATSEM

Les ATSEM en classe

Les enseignants de maternelle et de CP/GS évoquent des besoins supplémentaires de présence de l'ATSEM :

- concertation avant l'accueil des enfants le matin pour prévoir les ateliers et préparer le matériel
- présence supplémentaire dans la classe de GS/CP (à l'heure actuelle, l'ATSEM n'est présente dans cette classe que de 9h à 10h30 les jeudis et vendredis).

En plus du 2/3 temps prévu à la rentrée prochaine pour la classe bilingue, les parents demandent que cette création de poste soit un temps complet pour compenser un peu les besoins sur les autres classes de maternelle (qui en plus des difficultés rencontrées cette année devront accueillir les enfants de la classe bilingue les après-midi). L'augmentation des effectifs de manière générale sur l'école est aussi à prendre en compte.

Les parents soulignent également que suite aux travaux de la salle du temps libre il sera peut-être nécessaire de repenser l'accompagnement des enfants sur le temps de la cantine (nécessité d'une personne supplémentaire?).

La municipalité précise que l'examen des besoins en ATSEM sera conduit en lien avec le directeur pour permettre un accueil des enfants dans les meilleures conditions.

Des parents interpellent la municipalité en posant la question du coût d'une ATSEM et ne trouvent pas équitable qu'il y ait un poste d'ATSEM de créé si facilement pour la classe bilingue mais toujours pas pour les autres classes maternelles et de CP/GS alors que le besoin est plus qu'avéré depuis la rentrée de septembre.

Il est précisé que la mise en poste d'une ATSEM dans une classe ne relève pas du choix de la municipalité mais relève d'une obligation.

Les ATSEM lors de l'absence d'un enseignant

Les parents et les enseignants interpellent la municipalité :

Lors de l'absence d'un enseignant de maternelle qui décide que l'ATSEM ne doit pas rester à l'école ? La mairie peut-elle prendre cette décision sans en informer le directeur ? L'ATSEM n'est-

elle pas sous la responsabilité du directeur pendant les temps scolaires ? Une réunion entre le DGS, le directeur, les enseignants de maternelle et les ATSEM est demandée à la municipalité pour discuter de tout cela en bonne intelligence.

7) Les services municipaux : cantine-garderie

La cantine

Des parents s'interrogent sur le bien-être de leur enfant : refus de l'enfant d'aller à la cantine, certains sont forcés à terminer le repas principal même après le dessert. Ils sont confrontés au "ça ne passe pas". Depuis qu'une réunion a été organisée en interne à la cantine, le message semble être passé.

Un parent aimerait qu'un car soit mis en place pour aller à la cantine lors des jours de pluie. La mairie rappelle que l'achat de poncho de pluie est possible.

Des parents demandent s'il y a possibilité d'avoir des repas végétariens ? S'il est possible d'adapter certains menus pour les enfants des familles végétariennes ? Au moins organiser une journée sans viande ? Juste diminuer la quantité de viande ? D'ailleurs, un rapport de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation) indique qu'il y a trop de viande dans les cantines. D'autres aliments sont aussi des sources de protéines et peuvent permettre un repas équilibré.

La mairie répond que des menus sont adaptés pour des raisons médicales (PAI) seulement. Pour des menus végétariens, la mairie est prête à faire des efforts selon les demandes (faire un repas végétarien de temps en temps).

Il y a de bons retours sur la qualité des aliments : produits locaux avec le souci d'une origine bio. Il est important de mettre en valeur le travail du cuisinier, son exigence de qualité alimentaire.

Les parents aimeraient une porte ouverte de la cantine : ils n'ont pas eu l'information d'une porte ouverte qui aurait eu lieu en début d'année. Cela a été fait un vendredi soir l'année dernière. Les parents demandent à refaire une porte-ouverte en lien peut-être avec la porte ouverte de l'école.

La garderie

Les parents sont satisfaits de la garderie mais s'interrogent sur la grandeur des locaux et du taux d'encadrement lorsqu'il y a beaucoup d'enfants. Il y a environ 45 ou 50 enfants en garderie dans les temps forts.

Les parents demandent quelles sont les règles d'encadrement, de volume et surface de la salle, selon les effectifs et les âges des enfants concernés ?

8) Le transport scolaire Béganne/Allaire

Alain Cadet (DDEN) fait un point sur les avancées.

Il apparaît que le transfert de la "compétence transport" au comité d'agglomération ne se fera qu'au 1er janvier 2019. De ce fait, le maire de Béganne reste l'organisateur des transports scolaires sur sa commune pour la rentrée 2018. A partir de septembre 2019, l'école pourra s'appuyer sur le Président d'agglomération et mettre en place une ligne. Il convient donc d'officialiser le refus de M. le Maire de Béganne.

Le préfet est le supérieur hiérarchique du maire. Il faut que les parents qui habitent Béganne demandent l'ouverture d'un registre officiel. Le DDEN fera alors un écrit officiel pour expliquer qu'il n'y a pas d'équité entre les enfants de Béganne et ainsi déclencher toutes les procédures pour obliger le maire à être dans les règles. Il faut monter un dossier et le porter en préfecture. Pour le DDEN, il faudrait que les parents se fédèrent pour faciliter l'aide d'associations spécialisées dans

ce genre de problèmes. L'Amicale pourrait modifier ses statuts.

Un parent souligne qu'il est complexe que seuls les parents résidant sur la commune de Béganne prennent en main le sujet. Il faut s'assurer que les démarches effectuées n'entachent pas la vie quotidienne de ces habitants très vite stigmatisés.

9) Travaux réalisés et à réaliser

Travaux réalisés

Le fonctionnement du « cahier rouge de liaison » est apprécié par les enseignants et le service technique pour la réalisation de petits travaux hebdomadaires.

En terme de sécurité, comme convenu lors du dernier exercice PPMS, des filtres occultant ont été installés au niveau du hall d'accueil, du bureau du directeur et de la classe de CP. De plus, le message d'alarme a été modifié. Lors des exercices d'intrusion, le message sonore émis ne sera plus « alerte attentat » mais « alerte intrusion ».

Travaux à réaliser

Des odeurs d'égouts remontent en maternelles (surtout lors des jours de pluie). Des odeurs identiques sont ressenties également dans le couloir CE2/CM1.

D'autre part, dans ce couloir CE2/CM1, la présence de salpêtre rend cet espace peu accueillant. La municipalité va se charger de faire venir une entreprise pour chiffrer d'éventuels travaux.

10) Projets de fin d'année

Dans le cadre de leur projet de classe, les CM1 et CM2 se rendront à St-Nicolas de Redon le vendredi 6 avril pour un concert pédagogique sur « les fables en musique ».

Les GS et GS/CP iront au théâtre de Redon le vendredi 13 avril pour assister à la représentation « L'après-midi d'un foehn ».

La date du vendredi 20 avril à 15h a été retenue pour le Carnaval de l'école. La question du Carnaval 2019 est posée par l'équipe enseignante. Quelle est sa place au sein de l'école ? Les déguisements peuvent être discriminants pour les enfants. Sur les temps de TAP, cela est peut-être envisageable de préparer des déguisements, des décors, des danses, de définir un thème. Une réflexion avec la municipalité est à prévoir pour revoir l'intérêt pédagogique du carnaval à l'école. Le Carnaval doit-il se faire sur temps scolaire ou non ? Ces questions seront à aborder dès le début d'année scolaire prochaine.

D'autre part, un parent élu demande d'ailleurs à ce qu'une réunion ait lieu en juin pour tenter d'intégrer les TAPS dans la vie de l'école.

Dans le cadre du projet cinécole avec le cinémanivel de Redon, le lundi 14 mai les GS et GS/CP iront voir « Les Trois Brigands » ; le jeudi 24 mai, les 2 classes de TPS/PS/MS assisteront à « Monsieur Bout de Bois ».

En lien avec leur projet de classe, les GS et CM2 visiteront le musée des Beaux-Arts de Nantes ainsi que le jardin des plantes le lundi 28 mai.

Le lundi 4 et mardi 5 juin, les CE1/CE2 se rendront au Puy du Fou. Dans le cadre de cette sortie, une demande de subvention exceptionnelle est faite à la mairie pour diminuer la participation financière des familles.

Dans la continuité de leurs activités sportives, le jeudi 7 juin les CM1-CM2 participeront aux « 500 handballeurs en herbe » à Redon.

Pour finaliser leur projet de correspondance scolaire, les CE1 iront rencontrer en juin leurs correspondants à la Gacilly. Les CE2 travailleront de leur côté sur le festival photo de La Gacilly.

Pour rappel, le samedi 23 juin aura lieu la fête de l'école à Coueslé.

Dans la poursuite de leur projet sur les sens, les deux classes de TPS/PS/MS ainsi que la classe de GS/CP se rendront à Tropical Parc.

Les enseignants de CM1 et CM2 annoncent qu'une classe de neige sera organisée en janvier 2019 pour les 2 classes.

Enfin, d'avril à juillet, dans le cadre du PEAC (Parcours d'Education Artistique et Culturelle), les élèves du CE1 au CM2 vont rencontrer un artiste mosaïste et participer à l'embellissement de la façade de l'école. Une subvention exceptionnelle a été faite en mairie pour permettre l'aboutissement de ce projet.

21h : fin de la séance